

**Acte d’engagement**

**Location d’engins de manutention et prestations associées**

***Référence de l’accord-cadre : CCIR-FORM-2025-23***

**A COCHER OBLIGATOIREMENT :**

**Lot n°1 : Location de longue durée et prestations de maintenance associées**

**Lot n°2 : Location de courte durée**

** hautsdefrance.cci.fr**

**299 boulevard de Leeds - CS 90028 - 59031 LILLE CEDEX**

**T. 03 20 63 79 79**

1. OBJET de l’accord-cadre

L’accord-cadre a pour objet la location de longue durée d’engins de manutention et les prestations de service associées pour les besoins du centre de formation LAHO Artois-Douaisis.

Il s’agit d’un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.

L’accord-cadre est passé selon une procédure d’appel d’offres ouvert conformément aux dispositions de l’article R2124-2 du code de la commande publique.

1. identification des parties

**2.1 - Acheteur**

La Chambre de Commerce et d’Industrie de région Hauts de France,

Sise, 299 Boulevard de Leeds, CS 90028, 59031 Lille Cedex.

Représentée par Monsieur Le Président ou toute personne ayant valablement reçu délégation.

**2.2 – Contractant**

Je soussigné **..................................................................................................................................................**

Signant :

❑ En mon nom personnel

❑ Au nom et pour le compte de la société**................................................................................................................**

Domiciliée à : **............................................................................................................................................................**

Ayant son siège social à : **............................................................................................................................................**

**...................................................................................................................................................................................**

Numéro d’identité d’Etablissement (SIRET) **................................................................................................................**

Numéro SIRET de l’Etablissement qui exécute les prestations (si différent) : ………………………………………………

Numéro SIRET de l’Etablissement chargé de la facturation (si différent) : ………………………………………………

N° de tél : **................................................................................................................**

**ET**

Agissant en tant que prestataire unique

Agissant en tant que mandataire du groupement

Solidaire

Conjoint

**Taille de l’entreprise :**

☐ TPE / MICROENTREPRISE

☐ PME

☐ ETI

☐ GRANDE ENTREPRISE / TGE

**Identification des membres du groupement** (à remplir uniquement en cas de groupement d’opérateurs économiques) :

Cotraitant n°1 (à copier autant de fois que nécessaire, pour chaque cotraitant du groupement) :

Société : **................................................................................................................**

Domiciliée à : **............................................................................................................................................................**

Ayant son siège social à : **............................................................................................................................................**

**...................................................................................................................................................................................**

Numéro d’identité d’Etablissement (SIRET) **................................................................................................................**

N° de tél : **................................................................................................................**

1. engagement du candidat

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et des pièces qui y sont mentionnées et conformément à leurs clauses et stipulations, je m'engage (nous nous engageons) sans réserve à exécuter les prestations dans les conditions définies dans lesdits documents.

Je m'engage (ou j'engage le groupement dont je suis mandataire), sur la base de mon offre (ou de l'offre du groupement), exprimée en euros, établie sur la base des conditions économiques fixées au mois M0, mois de la date de fixation du prix (date de remise de l’offre).

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le règlement de consultation.

1. DUREE de l’accord-cadre et delais d’execution

**Pour le lot n°1, LLD :**

L’accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 49 mois à compter de sa date de notification.

Le délai maximum des bons de commande, qui correspond au délai de location des engins de manutention, est fixé à 48 mois.

L’accord-cadre prend fin si le montant maximum est atteint. Dans ce cas, la date de fin de l’accord-cadre correspond à la date de notification du bon de commande portant atteinte du montant maximum.

**Délais (à compléter) :**

**Les délais sont en heures ouvrées (du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00).**

* **Délai d’intervention en cas de dysfonctionnement du matériel : heures (maximum 18 heures ouvrées).**
* **Délai de remise en état de marche du matériel : heures ouvrées.**

Tous les délais commencent à partir de la notification de la demande de l’acheteur (par mail ou par téléphone) au titulaire.

**Si le délai d’immobilisation est supérieur à 24 heures ouvrées, le titulaire devra fournir gratuitement un équipement similaire de remplacement pendant la durée d’immobilisation.**

**Pour le lot n°2, LCD :**

L’accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification.

L’accord-cadre sera reconductible 3 fois par tacite reconduction par une période de 12 mois, soit une durée contractuelle de 48 mois maximum.

L’acheteur peut mettre fin au contrat, sans indemnité, à la fin de chaque période annuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception, qui sera notifiée au plus tard deux mois avant la fin de la période annuelle en cours.

**Délais (à compléter) :**

**Les délais sont en heures ouvrées (du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00).**

* **Délai d’intervention en cas de dysfonctionnement du matériel : heures ouvrées (maximum 18 heures ouvrées).**
* **Délai de remise en état de marche du matériel : heures ouvrées.**

**Dispositions communes aux deux lots :**

Les bons de commande peuvent être conclus ou émis jusqu’à la fin d’exécution du présent accord-cadre conformément aux dispositions de l’article R2162-5 du code de la commande publique.

L’exécution des bons de commande ne peut se prolonger au-delà de la date limite de validité de l’accord-cadre à l’exception des bons de commande émis pendant la validité de l’accord-cadre en cas d’inachèvement des prestations. Dans ce cas, leur exécution peut se prolonger dans une limite de 3 mois à compter de la date de fin de l’accord-cadre.

1. PRIX

Les prix de l’accord-cadre sont les prix unitaires figurant au bordereau des prix unitaires de chaque lot (BPU).

**Pour le lot n°1** :

- Sans montant minimum de commande ;

- Et avec un montant maximum de commande de 160 000 € HT, soit 192 000 € HT sur la durée contractuelle.

**Pour le lot n°2 :**

- Sans montant minimum de commande ;

- Et avec un montant maximum de commande de 135 000 € HT, soit 162 000 € TTC par an.

1. PAIEMENT

**6.1 - Coordonnées bancaires**

L’acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

* En cas de titulaire unique, les paiements sont effectués sur le compte dont le RIB est annexé.
* En cas de groupement, les paiements sont à effectuer sur (cocher la case correspondante) :

Le compte du mandataire (joindre l’habilitation de chaque cotraitant et le RIB)

Un compte unique ouvert au nom du groupement (joindre le RIB)

Les comptes de chaque cotraitant selon répartition à annexer (joindre les RIB)

Toutefois, l’acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Le règlement de la prestation se fera par mandat administratif à 30 jours.

**6.2 - Avance**

Le candidat peut renoncer au bénéfice de l’avance, dont les modalités sont détaillées à l’article 7.6 du CCAP, en cochant la case suivante :

**Je renonce au bénéfice de l’avance :**

1. Sous-traitance

**La fourniture des engins de manutention ne peut pas être sous-traitée.** Seules les prestations de service associées peuvent faire l’objet d’une sous-traitance.

En cas de sous-traitance, l'acte spécial de sous-traitance (formulaire DC4) doit être transmis à l’acheteur. Il constitue une demande d'acceptation d'un (des) sous-traitant(s) concerné(s) et d'agrément de ses (leurs) conditions de paiement.

Cet acte spécial doit être établi en autant d'exemplaires qu'il existe de sous-traitants.

Il indique la nature et le montant des prestations qui est envisager de faire exécuter par un (des) sous-traitant(s), leur(s) nom(s) ainsi que leurs conditions de paiement.

1. SIGNATURE DES PARTIES

**8.1 - Signature du contractant**

**Fait en un seul original,**

**A …………………………………………….... Le ………………………………………….**

**NOM et prénom du signataire\* :**

*\*le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente*

*\*\*si le mandataire du groupement n’a pas été habilité à signer l’acte d’engagement, l’ensemble des membres se devront d’apposer leur signature*

**8.2 – Décision et signature de la CCI HAUTS-DE-FRANCE**

**La présente offre est acceptée.**

**La Chambre de Commerce et d’Industrie de région HAUTS-DE-FRANCE**

**A …………………………………………….... Le ………………………………………….**

(Représentant du Pouvoir Adjudicateur